

## **RAPPROCHEMENT CLINIQUE SAINT GERMAIN/HÔPITAL DE BRIVE : NON.**

**Avec de l'argent public, on veut construire une Clinique dans l'hôpital de Brive et comble architectural .....à quelques mètres des urgences!!!**

*Le projet de rapprochement Clinique St Germain et Hôpital de Brive est directement inspiré de la loi Bachelot. L'objectif est le regroupement des activités de soins avec privatisation de celles qui seraient les plus rentables.*

*L'offre de soin est redistribuée, non pas en fonction des besoins de la population locale mais en fonction de la rentabilité de chaque pathologie, conformément aux exigences des groupes privés. La notion de service public s'efface et les règles de gestion seront celles de toute entreprise marchande. Partout en France où un rapprochement privé/public a été initié, cela s'est toujours fait au détriment du service public hospitalier et surtout de l'accès aux soins pour la population.*

**A terme, les malades n'auront plus le choix entre public ou privé,  
CE SERA PRIVÉ OU PRIVÉ !!!**

**Pour la coordination, ce projet est inacceptable en terme d'offre de soins.**

Les actionnaires de la Clinique St Germain (dont le plateau technique est obsolète) ont refusé le mariage avec la Clinique des Cèdres pour ne pas s'acquitter d'un droit d'entrée. En définitive, les actionnaires veulent profiter des deniers publics dans le cadre du plan hôpital 2012, sans mettre en péril leur patrimoine !!! La loi Bachelot tombe à point nommé pour légitimer cette mutualisation. C'est un véritable leurre de penser qu'une mutualisation entre les 2 établissements puisse être envisageable alors que la clinique continuera de fonctionner de façon indépendante.

### ***DES COUPS DE CANIF ONT DÉJÀ ÉTÉ DONNÉS AU CONTRAT DE DÉPART !***

- APPARITION MIRACLE DE NOUVELLES ACTIVITÉS DEPUIS JUILLET 2009 A LA CLINIQUE ST GERMAIN.
- **FAIT NOUVEAU :** CRÉATION EN JUIN 2009 D'UNE SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL (FORME JURIDIQUE PERMETTANT AUX MEMBRES DES PROFESSIONS LIBÉRALES D'EXERCER LEUR ACTIVITÉ SOUS FORME DE SOCIÉTÉS DE CAPITALS).

**LES 2 UROLOGUES DE ST GERMAIN ET LES 2 UROLOGUES DES CÈDRES SE REGROUPENT DANS LE SECTEUR PRIVÉ À BUT LUCRATIF, MAIS DANS QUELLE CLINIQUE ?**

**OÙ SERA LE LIBRE CHOIX ? QUI PEUT PARLER DE NON CONCURRENCE ? CES COUPS SONT VOULUS POUR DÉTRUIRE L'ACCÈS AU SOIN PUBLIC.**

Les 5 ou 6 responsables qui dirigent ce projet de mariage forcé contre l'avis majoritaire des personnels hospitaliers, seraient bien inspirés, au regard des faits, de revoir le problème. Il est inadmissible que ces personnes décident en lieu et place des usagers de ce que sera l'organisation sanitaire et le soin à Brive, Tulle et Ussel.



## Identité et vocation de l'hôpital public.

### Ses missions et atouts qui font sa force

- Accueillir tous les patients sans aucune distinction.
- S'occuper de toutes les maladies et prise en charge de toutes les pathologies complexes ou non à tous les âges de la vie (contrainte de couverture géographique).
- La compétence de nos équipes : cf. les palmarès annuels des hôpitaux.
- L'hôpital public développe tous les secteurs d'activité rentables ou non.
- Assurer l'enseignement, la formation médicale et para médicale, la recherche et l'innovation.
- Maintenir la permanence des soins 24h/24h, gardes sur place (anesthésistes, réanimateurs, cardiologues.....). L'hôpital public représente la quasi-totalité des services d'urgences et d'accueil. A l'hôpital de Brive : 27 500 personnes sont accueillies aux urgences par an !!!
- Prendre en charge les crises sanitaires (canicule, pandémie grippale.....) et très souvent sans moyens financiers supplémentaires. L'hôpital s'adapte à tous les besoins de la population.

Avec la dot publique (entre 10 et 20 millions d'euros) d'autres solutions existent.

**L'Hôpital public est votre hôpital.**

**Rejoignez la Coordination et venez au :**

**DÉBAT PUBLIC**  
**LE 24 NOVEMBRE 2009 à 20 h**  
**Salle Polyvalente de Malemort**  
**(DERRIÈRE LA MAIRIE)**  
**En présence de Paul CESBRON**  
**(MÉDECIN ET MEMBRE DE LA COORDINATION NATIONALE DES COMITÉS DE DÉFENSE DES**  
**MATERNITÉS ET HÔPITAUX DE PROXIMITÉ)**

**(Pas de salle disponible à Brive à cette date)**

**Bougeons-nous !**



**☎ : 05.55.85.57.69 / 05.55.92.66.95 - Mail : [coordination.chbrive@gmail.com](mailto:coordination.chbrive@gmail.com)**  
**Blog : <http://coordination.chbrive.over-blog.com> (*pétition en ligne à signer*)**

**Brive le 4/11/2009**  
**Ne pas jeter sur la voie publique**